

ÉPITRE AUX ROMAINS

p. 13

INTRODUCTION

1° *Fondation de la communauté chrétienne de Rome.* — L'épître aux Romains suppose très manifestement qu'il existait dans la capitale de l'empire une chrétienté bien organisée¹. Aucun écrivain sacré ne nous apprend par qui et comment cette chrétienté avait été fondée; mais nous savons, soit par l'histoire profane, soit par le livre des Actes, II, 10-11², qu'il existait à Rome une colonie juive assez considérable³, composée surtout d'anciens captifs, qui avaient été amenés de Palestine par Pompée et qui avaient été affranchis peu à peu. Autour de cette colonie, rayonnait le cercle de prosélytes qui se formait peu à peu partout où il y avait des Juifs. Elle avait des relations fréquentes avec la métropole de Jérusalem; surtout à l'époque des grandes fêtes religieuses⁴. Aussi est-il possible, comme l'affirment les *Recognitiones clementinæ*, que la connaissance de Jésus soit arrivée à Rome par cette voie, de son vivant même. Parmi les *advēnæ Romani* qui furent témoins de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et les premiers disciples⁵, « il est permis de supposer qu'il y en eut quelques-uns qui emportèrent avec eux l'impression féconde de la première prédication de saint Pierre (Act. II, 14-41). La persécution qui, au lendemain du martyre de saint Étienne, dispersa une partie des membres de l'Église naissante, put de même pousser vers Rome quelques chrétiens fugitifs... Les caprices de la politique impériale, qui tantôt chassèrent les Juifs de la capitale de l'empire⁶, tantôt les y rappelèrent, ne firent que les mettre plus à portée de l'influence partout répandue du christianisme. » Tels furent sans doute les humbles débuts de la chrétienté romaine⁷.

¹ Voyez XII, 4 et ss., etc.

² Voyez le Commentaire.

³ On croit qu'elle contenait environ vingt mille membres vers la fin du règne d'Auguste. Josèphe, *Ant.*, XVII, 11, 1, parle de huit mille Juifs de Rome, qui s'adjoignirent à une députation envoyée auprès de l'empereur par leurs coreligionnaires de Jérusalem, après la mort d'Hérode.

⁴ Voyez Act. II, 7-11. Cicéron, *pro Flacco*, 28,

mentionne expressément ce fait.

⁵ Act. II, 10.

⁶ Act. XVIII, 2 (voyez les notes).

⁷ Il est parfaitement loisible de supposer aussi que « des chrétiens doués de l'esprit d'évangélisation avaient travaillé à répandre la bonne nouvelle dans la capitale du monde », selon ce qui s'était passé à Antioche et ailleurs. Cf. Act. XI, 19 et ss.

Mais ces raisons seraient insuffisantes pour expliquer, à elles seules, l'existence à Rome, vers l'an 59 de notre ère¹, d'une Église aussi florissante² que celle à laquelle fut adressée l'épître dont nous commençons l'étude. La lumière se fait pleinement si nous admettons avec une tradition très ancienne, dont les premières traces apparaissent dans les écrits de saint Ignace³, de saint Irénée⁴, du prêtre Caius⁵, et qui est attestée de la façon la plus claire par Eusèbe⁶, saint Jérôme⁷ et Orose⁸, que saint Pierre vint à Rome durant la seconde année du règne de Claude (42 ou 43), et qu'il y fonda en personne l'Église dans laquelle il devait plus tard transporter définitivement son siège comme vicaire de Jésus-Christ⁹.

D'après les détails qui précèdent, à ses débuts, la chrétienté romaine dut se composer presque uniquement de Juifs convertis. L'élément israélite y était encore très considérable, lorsque l'épître aux Romains fut écrite. Cela ressort de plusieurs passages, dans lesquels l'auteur s'adresse manifestement à des chrétiens d'origine juive¹⁰. Toutefois, à Rome comme partout ailleurs, la foi chrétienne ne tarda point à passer des Israélites aux païens, parmi lesquels elle fit de très nombreux adeptes. Et ce sont spécialement ces derniers que saint Paul a en vue dans plusieurs passages de cette épître : ainsi, il s'adresse aux Romains en tant qu'il était l'apôtre des Gentils (1, 5); il espère opérer chez eux des fruits de salut comme parmi les autres nations païennes (1, 13); il leur parle ouvertement comme à des infidèles convertis (xi, 13, 22 et ss.; xv, 14 et ss., etc.). L'Église de Rome se composait donc aussi d'un élément issu de la gentilité, qui paraît même avoir eu alors la prépondérance¹¹.

²⁰ *Le sujet et la division de l'épître aux Romains.* — Le sujet est clairement indiqué dans les vers. 16-17 du premier chapitre : « L'évangile est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit, du Juif d'abord, puis du Grec, parce qu'en lui est révélée la justice de Dieu par la foi et pour la foi, ainsi qu'il est écrit : Le juste vit par la foi. » Saint Paul a donc voulu développer aux chrétiens de Rome le thème si beau et si fondamental de la justification par la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le salut apporté par le Christ est destiné à tous les hommes sans aucune exception, aux païens aussi bien qu'aux Juifs, et il est procuré à tous de la même manière; on l'obtient, non par les observances de la loi judaïque, mais en croyant à Jésus-Christ, l'unique Sauveur de l'humanité.

L'épître s'ouvre par un préambule relativement long, 1, 1-17, qui se compose d'une salutation solennelle (vers. 1-7), d'une entrée en matière très délicate dans laquelle l'apôtre se présente aux fidèles de Rome (vers. 8-15), enfin de la brève indication du sujet (vers. 16-17). Le corps de l'épître, 1, 18-xvi, 23, se divise en deux parties, dont l'une est dogmatique et l'autre morale. C'est dans

¹ Voyez la p. 17.

² Voyez Rom. 1, 8; xv, 14; xvi, 19, etc.

³ *Ad Rom.*, 4.

⁴ *Adv. Hær.*, III, 1, 1 et 3, 3.

⁵ Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 28.

⁶ *Hist. eccl.*, II, 13-15.

⁷ *De Vir. illustr.*, 1.

⁸ *Hist. adv. pagan.*, VII, 6.

⁹ Voyez Act. XII, 17^b et le commentaire; Windischmann, *Vindictæ Petrinæ*, Ratisb., 1836; Reithmayr, *Comment. zum Brief an die Römer*, Ratisb., 1845, p. 8 et ss. Divers auteurs protestants, entre autres H. W. G. Thiersch, *die Kirche im apost. Zeitalter*, 3^e edit., p. 96 et ss.,

admettent eux-mêmes cette tradition.

¹⁰ Voyez II, 17 et ss.; IV, 1 et ss.; VII, 1 et ss. Comp. aussi le chap. XVI, où plusieurs des salutations s'adressent à des chrétiens d'origine juive.

¹¹ Tel est le sentiment d'un très grand nombre d'interprètes. L'opinion contraire a également ses partisans; mais elle nous paraît beaucoup moins vraisemblable. Si, d'après Act. XXVIII, 16 et ss., les Juifs de Rome semblent ignorer totalement la nature de la doctrine chrétienne à l'époque de la première captivité de saint Paul, cela tient à ce qu'une scission s'était opérée depuis longtemps entre les synagogues de la capitale et la jeune chrétienté.

la partie dogmatique, I, 18-XI, 36, qu'est traité d'une façon magistrale le problème de la justification chrétienne. Trois sections : 1° Nécessité universelle et nature de cette justification, I, 18-V, 21; 2° Admirables effets moraux qu'elle produit, VI, 1-VIII, 39; 3° Situation spéciale des Juifs relativement au salut que procure la foi, IX, 1-XI, 36. La partie morale, XII, 1-XVI, 23, contient deux sections : 1° Exhortations pratiques adressées aux chrétiens de Rome, pour les aider à vivre d'une manière conforme à la foi (XII, 1-XV, 13); 2° Divers points qui concernaient personnellement saint Paul (XV, 14-XVI, 23). Le tout se termine par un majestueux épilogue, XVI, 24-27¹.

3° *Son intégrité.* — L'authenticité de l'épître aux Romains est si clairement démontrée par les témoignages des Pères les plus anciens et les plus autorisés² et par la conformité parfaite du genre épistolaire avec celui de saint Paul, que, lorsqu'elle a été attaquée naguère par quelques adeptes de la critique la plus radicale, de nombreux rationalistes plus modérés ont protesté vigoureusement.

Quant à l'intégrité, plusieurs faits ont suscité quelques doutes, d'ailleurs sans gravité. Marcion supprimait entièrement les chap. XV et XVI³. En outre, dès l'époque d'Origène, plusieurs manuscrits⁴ plaçaient la doxologie finale, XVI, 25-27, immédiatement après XIV, 23, sans omettre toutefois le reste de l'épître. Partant de là, on a fréquemment conclu de nos jours, surtout dans l'école de Tubingue, que les chap. XV et XVI, partiellement ou totalement⁵, seraient un fragment d'une lettre destinée d'abord aux Éphésiens, fragment que l'on aurait rattaché ensuite à l'épître aux Romains. Mais rien n'est moins fondé que cette hypothèse. En effet, la suppression opérée par Marcion est absolument arbitraire. Cet hérésiarque était coutumier du fait, car il supprimait indistinctement dans les différentes parties du Nouveau Testament les passages qui contredisaient ses théories⁶. Pour ce qui est du déplacement de la doxologie, sans compter qu'il n'existe que dans une petite minorité d'anciens manuscrits, il est facile de l'expliquer sans recourir à la conjecture arbitraire des critiques. Le chap. XVI renferme presque uniquement des messages individuels, qui n'intéressaient que les chrétiens de Rome. Il est donc vraisemblable que, dans les autres Églises, on omettait ce chapitre lorsqu'on faisait la lecture publique de l'épître aux Romains. Ça et là, on le retrancha aussi dans les livres liturgiques. Toutefois, comme on ne voulait pas éliminer la magnifique doxologie finale (XVI, 25-27), on la plaça, non pas après le chap. XV, qui se termine lui-même par une doxologie (cf. XV, 33), mais à la fin du chap. XIV. Le style est d'ailleurs le même que dans le reste de la lettre, et les chap. XV et XVI « témoignent d'une finesse de pensée qu'on chercherait en vain parmi tous les interpolateurs ». Ajoutons qu'on y entend retentir encore les notes dominantes de l'épître.

4° *L'occasion et le but.* — L'occasion de la plupart des épîtres de saint Paul consista en quelque circonstance particulière qui se rattachait directement au ministère de l'apôtre ou à ses relations antérieures avec les destinataires de ses

¹ Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, pp. 1247-1260.

² Voyez l'Introd. générale, p. 8-9. Comp. aussi saint Irénée, *Adv. Hær.*, III, 16, 3 et 9; Tertullien, *de Coron.*, 6; Clément d'Alex., *Strom.*, III, 11 et le Canon de Muratori, ligne 53; sans parler des citations empruntées à notre épître par saint Clément pape, saint Ignace, saint Polycarpe, saint Justin, les hérétiques Marcion

et Basilde, les Valentinien, etc.

³ Voyez Origène, *in Rom.*, XVI, 25.

⁴ Le fait peut être encore constaté aujourd'hui ça et là.

⁵ Car les avis sont très partagés sur ce point, comme il arrive toujours lorsqu'on fait de la critique subjective.

⁶ En ce qui concerne l'épître aux Romains, voyez Tertullien, *adv. Marc.*, V, 13.

lettres. Ici elle paraît avoir été toute générale, ainsi qu'il ressort du fond même de l'épître. Comme l'admettent de nombreux exégètes contemporains, elle doit être cherchée dans la liaison intime qui existait entre la vocation de Paul comme apôtre des Gentils et la métropole du monde païen¹.

Cette liaison, saint Paul la comprenait et en avait conscience depuis longtemps; aussi y avait-il « des années nombreuses »² que ses aspirations le portaient vers Rome, soit pour s'édifier auprès des chrétiens qui y résidaient, soit pour aller de là porter l'évangile aux confins de l'Occident. Or voici que ses travaux d'évangélisation en Orient approchaient de leur terme: de Corinthe, où il était alors³, Paul n'avait plus qu'à se rendre à Jérusalem, afin d'y porter les aumônes recueillies pour l'Église-mère; cela fait, il se mettrait en route pour la ville des Césars. Mais, notons-le bien, il n'avait pas encore eu de relations personnelles avec la chrétienté romaine; il n'avait pris aucune part à sa fondation. Avant de la visiter, il lui sembla donc utile et convenable d'entrer en rapports directs avec elle, de s'annoncer en quelque sorte et de préparer ainsi son apostolat auprès d'elle. Tels furent l'occasion première et le but principal de la lettre qu'il lui écrivit. En outre, il ne pensait pas pouvoir demeurer longtemps à Rome; il était bon, par conséquent, qu'il communiquât d'avance aux Romains, pour suppléer à la brièveté de sa visite, « un exposé doctrinal complet de l'évangile, » tel qu'il l'enseignait en tous lieux⁴. La diaconesse Phœbé, pieuse chrétienne des environs de Corinthe, allait partir pour Rome; son voyage fut l'occasion extérieure qui déterminait l'apôtre à écrire en ce temps même⁵.

Se proposait-il aussi, comme but secondaire, d'opérer une réconciliation entre les deux éléments juif et païen dont se composait l'Église romaine⁶? D'assez nombreux interprètes et critiques l'ont pensé, à la suite de saint Augustin⁷. Cependant, rien ne prouve qu'il existât alors des divisions au sein de la chrétienté de Rome ou qu'elle en fût menacée. De plus, le ton de l'épître, toujours calme, n'a rien qui puisse faire soupçonner dans l'esprit de l'auteur une intention polémique. Quelle différence, sous ce rapport, dans la première épître aux Corinthiens et dans la lettre aux Galates, où cette intention existe véritablement! Si divers passages⁸ semblent présenter « un caractère antijudaïque », c'est parce que saint Paul voulait précisément démontrer que la justification n'était pas le résultat de l'accomplissement plus ou moins fidèle de la loi mosaïque, mais seulement de la foi en Jésus-Christ. Ce ne sont donc pas les erreurs judaïsantes⁹ qu'il a en vue dans ces passages, mais le judaïsme lui-même, en tant qu'il était opposé au christianisme.

5^o *Le lieu et le temps de la composition.* — Quelques détails secondaires, insérés dans la dernière partie de la lettre, nous fournissent sur ces deux points des renseignements assez précis.

L'épître aux Romains dut être écrite à Corinthe. En effet, saint Paul y salue

¹ Cf. xv, 15.

² Voyez xv, 23, et comp. i, 13; Act. xix, 21, etc.

³ Voir plus bas, au 5^o.

⁴ On conçoit aisément que saint Paul, qui se rendait un compte exact du rôle important que la chrétienté de Rome était appelée à jouer pour le développement de l'Église en Occident, fût désireux de lui développer les principes et la doctrine qu'il s'appliquait à faire valoir partout où le portait son zèle. L'apostolat de Paul supposait que le christianisme était destiné au

monde païen tout aussi bien qu'aux Juifs; c'est précisément pour cela qu'il expose tout au long dans l'épître aux Romains la belle théorie du salut donné à tous les hommes, Juifs ou Gentils, par la foi en Jésus-Christ.

⁵ Cf. xvi, 1-2.

⁶ Voyez la p. 14.

⁷ *Inchoat. exposit. in ep. ad Rom.*

⁸ Entre autres, II, 1 et ss., 17 et ss.; IX, 6 et ss.; X, 3, etc.

⁹ Voyez notre commentaire des Actes des apôtres, xv, 1.

l'Église de Rome au nom de Caius¹, son hôte d'alors, et d'Éraste, économiste ou trésorier de la ville². Or, d'après Act. xix, 22 et II Tim. iv, 20, ce dernier habitait Corinthe; il en était de même de Caius, d'après I Cor. i, 14. En outre, comme il a été dit plus haut, cette lettre fut portée à Rome par la diaconesse Phœbé, qui était de Cenchrées, port oriental de Corinthe³. C'est donc de la capitale de l'Achaïe que Paul écrivit aux Romains. Cette opinion, qui est à peu près unanimement admise, est déjà mentionnée dans les mots πρὸς Ῥωμαίους ἔγραψα ἀπὸ Κορίνθου⁴, qu'on lit en de nombreux manuscrits.

Cela posé, la date se manifeste d'elle-même. Saint Paul annonce aux Romains (xv, 25-28) qu'il est sur le point de partir pour Jérusalem, afin d'y porter le produit des quêtes faites par lui en Macédoine et en Achaïe. De là, ajoute-t-il, il se propose d'aller à Rome. En rapprochant de ces lignes les deux passages Act. xix, 21 et xx, 2-3, nous voyons d'une manière évidente que l'épître aux Romains dut être composée durant le troisième voyage apostolique de saint Paul⁵, vers la fin du séjour de trois mois que l'apôtre fit en Achaïe et à Corinthe; par conséquent, vers le commencement de l'année 59⁶.

6° *Son caractère général.* — C'est à juste titre que l'épître aux Romains a été placée en tête de la collection des écrits de saint Paul; elle est vraiment la plus importante de toutes ses lettres. Exception faite des détails personnels que l'on rencontre çà et là dans la seconde partie, c'est beaucoup plus un traité de théologie qu'une lettre proprement dite, et ce traité contient en abrégé tout l'enseignement de l'apôtre des Gentils.

Ailleurs, saint Paul suppose chez ses lecteurs la connaissance de la doctrine chrétienne dans son ensemble; il n'en touche que des points isolés, selon que des abus naissants, des erreurs, des doutes, des questions posées par des Églises, l'y excitaient. Ici, c'est le dogme chrétien tout entier. La genèse et les conséquences du paganisme, la signification et l'avenir du judaïsme, les rapports de ces deux religions avec le christianisme, le péché et ses suites funestes, les relations du premier et du second Adam, soit entre eux, soit avec l'humanité: telles sont les principales questions de détail qu'il y envisage, et il est inutile d'insister sur leur gravité exceptionnelle, sur l'intérêt perpétuel qu'elles excitent. On a donc dit avec beaucoup de justesse que « l'épître aux Romains se meut dans de vastes horizons ». Les explications sont données avec une chaleureuse éloquence, mais surtout avec un calme doctrinal très majestueux, avec une grande vigueur d'argumentation, avec une brillante clarté.

7° *Les commentateurs catholiques.* — Précisément à cause de son importance, l'épître aux Romains a suscité un plus grand nombre de travaux exégétiques. Outre ceux qui ont été indiqués à la page 12, nous mentionnerons les suivants: Fr. Tolet, *In epistolas B. Pauli ad Rom. commentarii et adnotationes*, Lyon, 1603 (excellent ouvrage souvent réédité); H. Klee, *Commentar über das Sendschreiben an die Römer*, Mayence, 1839; F.-X. Reithmayr, *Commentar zum Briefe an die Römer*, Ratisbonne, 1845; A. Maier, *Commen-*

¹ Caius (Γαίος), d'après le grec.

² Voyez Rom. xvi, 23.

³ Cf. xvi, 1-2. Notez encore que, parmi ceux qui saluent l'Église romaine avec saint Paul (Rom. xvi, 1), nous trouvons Sospater, ou Sopater, et Timothée, lesquels, comme nous l'apprenons par Act. xx, 4, étaient alors les compagnons de l'apôtre.

⁴ « (L'épître) aux Romains a été écrite de Corinthe. »

⁵ Voyez la p. 6.

⁶ L'année n'était pas encore très avancée, car Paul célébra peu après la Pâque à Philippes, et il désirait arriver à Jérusalem avant la Pentecôte. Cf. Act. xx, 3-6. Selon quelques auteurs, c'est en 58 que la lettre aurait été écrite. On ne peut fixer, nous l'avons vu, que d'une manière approximative la chronologie de la vie de saint Paul.

tar über den Brief Pauli an die Römer, Fribourg-en-Brigau, 1847; J. T. Beelen, *Comment. in Epist. ad Rom.*, Louvain, 1854; L. Klofutar, *Commentarius in Epist. S. Apost. Pauli ad Rom.*, 1880; Agus, *Epist. B. Pauli apost. ad Rom. analytice et logice explicata*, Ratisbonne, 1888; A. Schäfer, *Erklärung des Briefes an die Römer*, Munster, 1891; le P. Cornely, *Comment. in epist. S. Pauli apost. ad Rom.*, Paris, 1896.